

# MISE EN GARDE

Conformément aux pouvoirs conférés par la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur l'assurance médicaments, la RAMQ peut imposer une sanction administrative pécuniaire (SAP) sur tous montants réclamés ou obtenus qui sont indus.

Les référentiels d'imposition de SAP constituent des documents indicatifs. Les exemples de cas d'application de SAP qu'ils contiennent ne sont pas exhaustifs et ne sont présentés qu'à titre illustratif.

La RAMQ peut imposer une SAP pour un cas qui n'est pas énoncé dans l'un ou l'autre des référentiels d'imposition.

# RÉFÉRENTIEL D'IMPOSITION DE SAP<sup>1</sup>

[Le cadre général d'application peut être consulté](#)

Professionnels de la santé

IRRÉGULARITÉ - FAUTE OU MANQUEMENT REPROCHÉ	CLASSIFICATION	PARTICULARITÉ	OBJET DU PRÉAVIS				
			RÉCUPÉRATION SOMMES INDUES	FRAIS DE RECouvreMENT <sup>2</sup>		SAP	
				10 %	10 %	15 %	
Facturation de codes d'acte ne pouvant être associés. Par exemple : • facturation de deux codes d'actes ne pouvant être effectués le même jour	Non conforme aux ententes	Facturation inappropriée	✓	✓	✓		
Facturation de frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré	Non conforme à la LAM et/ou règlement	Frais facturés à une personne assurée	✓	✓		✓	
Facturation de service faussement décrit	Bien ou service non assuré	Enquête	✓	✓		✓	
Facturation de service non assuré ou non considéré comme assuré	Bien ou service non assuré	Enquête	✓	✓		✓	
Facturation de service non rendu ou non fourni par le professionnel	Bien ou service non assuré	Enquête	✓	✓		✓	
Facturation d'un forfait. Par exemple : • facturation d'un ensemble de services assurés et/ou non assurés sous un seul item et qui ne sera pas ou qui sera partiellement rendu en date du paiement	Non conforme à la LAM et/ou règlement	Frais facturés à une personne assurée	✓	✓		✓	
Facturation d'un service assuré non codé et non tarifé; i.e. un service médicalement requis dont le code ainsi que la tarification ne sont pas prévus aux ententes	Non conforme à la LAM et/ou règlement	Frais facturés à une personne assurée	✓	✓		✓	
Facturation d'un service assuré ou d'un montant supérieur à ce qui est prévu aux ententes	Non conforme à la LAM et/ou règlement	Frais facturés à une personne assurée	✓	✓		✓	
Facturation qui procure, à la suite du paiement de frais, un accès privilégié à un service assuré. Par exemple : • une clinique permet l'accès plus rapide à un professionnel de la santé en contrepartie du paiement de frais • un professionnel de la santé réserve des plages horaires exclusives aux personnes qui acceptent de payer des frais	Non conforme à la LAM et/ou règlement	Frais facturés à une personne assurée	✓	✓		✓	
Facturation qui rend conditionnel au paiement de frais l'accès à un service assuré. Par exemple : • une clinique exige le paiement de frais, tels que des frais d'adhésion à la clinique, avant de permettre l'accès à un professionnel de la santé qui rendra un service assuré	Non conforme à la LAM et/ou règlement	Frais facturés à une personne assurée	✓	✓		✓	

1. Le référentiel est présenté uniquement à titre indicatif. La RAMQ peut imposer une SAP pour tout autre cas approprié.

2. Les frais de recouvrement ne peuvent être supérieurs à 10 000 \$.

# RÉFÉRENTIEL D'IMPOSITION DE SAP<sup>1</sup>

[Le cadre général d'application peut être consulté](#)

Professionnels de la santé

IRRÉGULARITÉ - FAUTE OU MANQUEMENT REPROCHÉ	CLASSIFICATION	PARTICULARITÉ	OBJET DU PRÉAVIS			
			RÉCUPÉRATION SOMMES INDUES	FRAIS DE RECouvreMENT <sup>2</sup>	SAP	
				10 %	10 %	15 %
Service dentaire non requis ou rendu plus fréquemment que nécessaire	Bien ou service non requis	Application de la recommandation du comité de révision	✓	✓		✓
Service médical non requis ou rendu plus fréquemment que nécessaire	Bien ou service non requis	Application de la recommandation du comité de révision	✓	✓		✓
Service optométrique non requis ou rendu plus fréquemment que nécessaire	Bien ou service non requis	Application de la recommandation du comité de révision	✓	✓		✓
Utilisation inappropriée d'un code d'acte. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>le code d'acte facturé ne correspond pas au libellé de l'acte décrit au dossier</li> <li>le code d'acte facturé n'est pas compatible avec la spécialité du professionnel</li> <li>le code d'acte facturé ne correspond pas au lieu de dispensation des soins (clinique externe, hospitalisation, domicile...)</li> </ul>	Non conforme aux ententes	Facturation inappropriée	✓	✓	✓	
Utilisation inappropriée d'un modificateur (élément de contexte). Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>le modificateur utilisé ne correspond pas au moment où le service a été rendu</li> <li>le modificateur utilisé ne correspond pas aux lieux de dispensation des services</li> </ul>	Non conforme aux ententes	Facturation inappropriée	✓	✓	✓	

1. Le référentiel est présenté uniquement à titre indicatif. La RAMQ peut imposer une SAP pour tout autre cas approprié.

2. Les frais de recouvrement ne peuvent être supérieurs à 10 000 \$.